



# PRÉFET DE LA MAYENNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 25 mars 2022

### **RAPPEL** : Taille des haies et élagage des arbres à éviter jusqu'au 31 juillet 2022

L'Office français de la Biodiversité (OFB) rappelle aux collectivités, aux professionnels et aux particuliers d'éviter la taille des haies et l'élagage des arbres jusqu'au 31 juillet pour ne pas déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie.

De plus, de nombreuses espèces présentes dans la haie sont protégées : oiseaux, chauves-souris et même insectes (Grand Capricorne, Rosalie des Alpes, Pique-prune). Or, la destruction, l'altération ou la dégradation d'habitats d'espèces protégées constituent un délit et les peines encourues peuvent être sévères.

Dans le cadre de la PAC, les agriculteurs ont interdiction de tailler les haies du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet.

En savoir plus : <https://www.ofb.gouv.fr/>

### **Cabinet du préfet**

#### **Cabinet**

Tél : 02 43 01 50 70/71/72

Mél : [pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)



@Prefet53



Préfet de la Mayenne



@prefet53



prefet53

16 place Jean Moulin  
53000 Laval